Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260310-D_2026_024-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi dix mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Daniel **MARTIN**, Maire

Date de convocation
23 février 2026

Nombre de membres

En exercice	**23**
Présents	**18**
Représentés	**02**
Absents	**03**

Sens des votes

Pour	**20**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Daniel **MARTIN**, Gwenola **MEUNIER – LE CORRE**, Hafidha **BATEL**, Véronique **JAMET - BEK-KAR**, Rémi **LE VILAIN**, Jean **DERDERIAN**, Annette **BATELIER**, Dominique **PHILIPPO**, Jessica **LE MEUR – PAUGAM**, Fabien **TOUREAUX**, Danielle **CAUDAN**, Katell **BERTHE**, Philippe **MALPIÈCE**, Jean-Paul **HUBERT**, Yannick **LE BRITZ**, Patrick **LE FLOCH**, Christine **JIQUELLÉ**, Dominique **CORVEC**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Catherine **LAISNEY**, ayant donné pouvoir de vote à Gwenola MEUNIER – LE CORRE,
Pascal **MARTIN**, ayant donné pouvoir de vote à Dominique CORVEC

Absents excusés
Jacqueline **LANGELIER**, Gérard **HUTTEAU**

Absente
Céline **GALLIC**

FINANCES – ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE

D 2026 024 10°) Plan Pluriannuel d'Investissement du patrimoine historique : demande de subvention pour la réalisation de l'étude de programmation

Exposé

Le Maire expose l'impératif de programmer l'entretien de la trentaine de bâtiments historiques de la commune (classés, inscrits ou répertoriés site patrimonial remarquable)
Compte-tenu de l'ampleur budgétaire que représente ce patrimoine pour une ville de la taille de Port-Louis, l'objectif d'un Plan Pluriannuel d'Investissement est de lisser les dépenses sur le long terme tout en associant nos partenaires financiers aux opérations d'entretien courant et aux investissements lourds

M. Quentin Jagorel, Directeur régional des affaires culturelles, a confirmé l'intérêt partagé de cette démarche de programmation. Dans un contexte de réduction des moyens de la DRAC et de délais resserrés pour la consommation des crédits de l'État, une planification pluriannuelle est essentielle pour sécuriser les financements

La DRAC a formulé les préconisations suivantes :

- Priorisation : nécessité de hiérarchiser les interventions pour adapter le calendrier aux contraintes budgétaires sans perdre de vue la vision globale,
- Distinction budgétaire : bien différencier les lignes « entretien » (visant à pérenniser l'existant) et « restauration » (investissements lourds)

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260310-D_2026_024-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

En termes de perspectives, M. Jagorel a suggéré la mise en place d'une convention de financement pluriannuelle (3 ou 4 ans) avec la DRAC pour stabiliser les budgets. Il a également conseillé de recourir à des accords-cadres ou des marchés à bons de commande pour les travaux récurrents

La réalisation de l'étude pour la rédaction du plan pluriannuel d'investissement sera confiée sous la forme d'une Assistance à maitrise d'ouvrage à l'entreprise Pierre de Liens, elle aura pour but :

- d'une part, d'inventorier et de hiérarchiser les pathologies présentes sur les espaces et édifices patrimoniaux gérés par la ville,
- d'autre part, de les quantifier, d'en estimer le coût de travaux nécessaire, à court, moyen et long terme. Les prestations prévues comprennent à la fois des lectures d'archives, des visites in situ pour constat d'état, du travail en agence de mise au propre de métré sur site, de rédaction de préconisations, chiffrage, présentation en mairie, et aux services instructeurs

Les préconisations différencieront :

- les gros travaux de restauration qui seront nécessairement à réaliser par des entreprises extérieures, d'un coût important, mais pérennes sur une très longue période,
- les travaux d'entretien à réaliser régulièrement, soit en faisant appel à du personnel interne à la commune ou à un chantier d'insertion selon un calcul de rentabilité sur des travaux souvent non soumis à subvention

Cette étude relative au Plan Pluriannuel d'Investissement sur le patrimoine est finançable par l'État (DRAC) , le Département et la Région au titre des politiques patrimoniales

Le plan de financement pourrait être le suivant :

FINANCEURS	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT HT (arrondis)
ÉTAT, DRAC	50,00%	11 756,25 €
DÉPARTEMENT	30,00%	7 053,75 €
Part de la COMMUNE	20,00%	4 702,50 €
TOTAL HORS TAXE		**23 512,50 €**
T.V.A.		4 702,50 €
MONTANT T.T.C.		**28 215,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer les demandes subvention auprès de l'Etat et du Département du Morbihan

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 17 mars 2026

La secrétaire de séance,
Annette BATELIER.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

Le Maire,
Daniel MARTIN.